

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2014

PROVINCE DE QUÉBEC,  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,  
MRC DE L'ÉRABLE,  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le mercredi 6 août 2014 à 19 h 30 au bureau municipal, sont présents aux délibérations :

1-M. Frédérick Bédard	4-
2-	5- M. Yvan Tanguay
3-	6- M. Paul Lambert

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h 30

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération le sujet suivant :

1) Travaux de réfection des trottoirs

**1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-223-08-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**2- TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS**

Considérant que la municipalité a procédé à des vérifications du sol en bordure des trottoirs existants par des travaux d'excavation à la hauteur des adresses civiques suivantes : 1760, rue Dublin et le 1840, rue Dublin et que cela a permis de constater qu'il y a beaucoup de grosses roches et que les anciens trottoirs de bois sont toujours en place ;

Considérant que le conseil municipal prévoit des coûts supplémentaires importants pour des travaux de déblai de 2<sup>ième</sup> classe pour des trottoirs refait en béton suite au vérification faites dans le sol ;

Considérant que selon les opinions transmises par les citoyens à la municipalité ; ceux-ci sont en faveur d'une piste piétonnière et cyclable;

Considérant que le conseil municipal prévoit que la piste piétonnière sera plus facile à déneiger avec les équipements actuels de la municipalité;

Considérant que selon le conseil municipal ; la réalisation d'une piste piétonnière sur la rue Dublin est une opportunité d'avoir un projet innovateur pour la municipalité;

Considérant que le Ministère des Transports nous a informé que les conduites souterraines du pluvial sur la route 267 sont en très mauvaises états et qu'à long terme ces infrastructures devront être remplacés par le Ministère des Transports et que lors de ces

## SESSION EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2014

travaux ; un protocole d'entente interviendra avec la municipalité pour ses trottoirs;

R-224-08-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil municipal d'Inverness remplace les trottoirs existants en béton par une piste piétonnière et cyclable en asphalte d'une largeur de quatre pieds, selon les épaisseurs et les pentes exigés par le Ministère des Transports du Québec (M.T.Q.).

Que le conseil municipal prévoit faire en régie interne les travaux reliés à l'excavation et la disposition des trottoirs existants, les travaux de déblai, les travaux de remblai et les travaux de compaction du sol.

Que le conseil municipal prévoit l'ajout d'une bordure moulée de béton sur le côté des terrains privés et que des puisards soient installés aux endroits jugés à propos afin de faciliter l'écoulement des eaux vers les puisards du Ministère des Transports.

Que le conseil municipal s'assure de la sécurité des usagers de la piste piétonnière et cyclable par l'ajout de délinéateurs selon les normes en vigueur.

Que le conseil municipal approuve la nouvelle estimation du projet de réfection des trottoirs à 130,000\$.

Que le conseil municipal informe le Ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (M.A.M.R.O.T.) dans le cadre de sa demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM-MADA) sur les modifications qu'elle apporte au projet de réfection des trottoirs et que les travaux pourront débuter dès que la municipalité aura reçu les autorisations ministérielles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **5-PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-225-08-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'assemblée spéciale soit levée à 20 H 40 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière